



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Nicole Vérilhac
MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Michel Eyraud

Excusés :

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)
Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Marie Gaillard)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Didier Crouzet, (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)
M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)

Absents :

Hervé Routier

Suite à la lecture d'un communiqué par M. Joël Ferrier, Mme Christiane Martignon, MM. Daniel Agin, Joël Ferrier et Frédéric Roux, membres de l'opposition décident de ne pas prendre part au vote et se retirent dans le public.

A l'issue de ce retrait s'ajoute aux absents :

Mme Christiane Martignon, MM. Daniel Agin, Joël Ferrier, Frédéric Roux

Madame le maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout d'un point :

- **Actualisation de la demande de subvention pour la création d'une maison de santé**

Madame le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité

■ **Administration de l'assemblée délibérante**

- a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

- b) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2019.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 21 février 2019.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

■ **Subventions aux Associations**

1. Associations dont aucun élu n'est membre : Les subventions ont été attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	Proposition de la commission du 15 mars 2019	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
CINEMASCOOP	1 200,00	1 200,00	
AMA	2 000,00	1 000,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 500,00	1 000,00	
FETE DES JONQUILLES	4 500,00	4 200,00	
AMA - THEATRE	1 200,00	1 000,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	1 000,00	1 000,00	
CINEPASSION	1 250,00	500,00	
LEO	150,00	150,00	
ASSOCIATIONS SOCIALES			
SECOURS POPULAIRE	250,00	250,00	
Le TREMPLIN absorbé par ASEA 43 (1er janvier 2018)	767,10	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	100,00	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	550,00	550,00	
Hôpital de Moze	1 000,00	1 000,00	
LA CIMADE	500,00	500,00	
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Chambon Danse	700,00	600,00	
Dance Move 43	500,00	500,00	
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	600,00	600,00	
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	600,00	600,00	
LA PETANQUE CHAMBONNAISE	1 800,00	1 800,00	
LE 108	400,00	400,00	
Zénith Sensation "club d'escalade"	1 200,00	1 200,00	1 200,00
BOULES SPORTIVES DU CHAMBON-SUR-LIGNON	600,00	600,00	
TENNIS DE TABLE	400,00	400,00	200,00
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU	300,00	300,00	
BADMINTON Intercommunal du Plateau	600,00	600,00	
ARCHERS VIVARAIS-LIGNON	500,00	500,00	
ACCA	650,00	500,00	
AMICALE SPORTIVE DE FOOTBALL MAZET CHAMBON	2 734,60	2 000,00	1 000,00
DIVERS			
Association les Jeunes du Plateau	2 000,00	1 000,00	
Association sportive du Collège du Lignon	1 500,00	1 500,00	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DU LIGNON	1 300,00	1 300,00	
GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE	3 440,00	3 440,00	
GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	14 210,00	14 210,00	
Hôpital de jour "l'hirondelle"	50,00	50,00	
APE des écoles Maternelle & Primaire	1 000,00	1 000,00	
CLUB DES AINES RURAUX	200,00	200,00	
Association des commerçants et Artisans	3 600,00	3 000,00	
Protection Civile - Antenne du Haut-Lignon	1 500,00	500,00	
	56 351,70	50 050,00	2 400,00

Vote à l'unanimité

2. Association « Ciné-fête »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 mars 2019 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800 € à l'Association « Cinéfête ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Eyraud et ne prenant pas en compte la procuration de M. Bernard, conseillers municipaux intéressés à l'affaire)

3. Association « Art et Sens »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 mars 2019 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association « Art & Sens ».

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Mme Gaillard, adjointe au maire, et ne prenant pas en compte la procuration de M. Bernard, conseiller municipal, tous deux intéressés à l'affaire)

4. Association « Vélo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 mars 2019 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association « Vélo-club du Haut-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de de M. Maneval, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

5. Association « Judo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 mars 2019 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Judo-club du Haut-Lignon », comme suit :

Proposition de la commission	dont charges du personnel
1 300 €	650 €

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de Mme Perrier, conseillère municipale intéressée à l'affaire)

6. Association « Tennis-club »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 mars 2019 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Tennis -club », comme suit :

	Proposition de la commission	dont charges du personnel
Fonctionnement du club	2 200 €	2 200 €
Organisation des tournois	1 000 €	

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Viallon, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

7. Association « la truite du Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 mars 2019 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « La Truite du Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Balme, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

8. Association « Golf du Chambon-sur-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 mars 2019 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Golf du Chambon-sur-Lignon ».

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de M. Crouzet, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

■ Budget principal de la commune

a) Vote du taux des impôts locaux 2019

Madame le Maire rappelle les taux en vigueur en 2018, soit 10,17 % pour la taxe d'habitation, 30,81 % pour la taxe sur le foncier bâti et 121,28 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter ces taux et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Vote à l'unanimité

b) Adoption du compte de gestion 2018 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2018

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2018, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2018	3 078 831,41 €
Dépenses de fonctionnement 2018	2 975 335,19 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	103 496,22 €
Résultats antérieurs reportés en dépenses	8 621,86 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	94 874,36 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2018	948 759,06 €
Dépenses d'investissement 2018	1 370 686,82 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	421 927,76 €
Résultats antérieurs reportés en dépenses	26 449,84 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2018	448 377,60 €

Le déficit net de clôture de l'exercice 2018 est de 353 503,24 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2018 du budget principal de la commune,

Affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget principal de la commune, comme suit :

	Budget général de la Commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2019	94 874,36 €
Affectation au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2019	448 377,60 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2019

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2019.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 242 797,00 € ;
- Section d'Investissement : 5 722 074,60 €..

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2019.

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de l'assainissement collectif

a) Adoption du compte de gestion 2018 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'assainissement,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2018

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2018 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2018	331 737,60 €
Dépenses de fonctionnement 2018	338 325,37 €
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	6 587,77 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	34 866,91 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	28 279,14 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2018	98 619,89 €
Dépenses d'investissement 2018	152 536,81 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	53 916,92 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	106 364,26 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2018	52 447,34 €

Le déficit net de clôture de l'exercice 2018 est de 80 726,48 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement,

Affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2019	28 279,14 €
Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2019	52 447,34 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2019

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2019.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 182 624,14 €
- Section d'Investissement : 201 466,48 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2019 du service public de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de la chaufferie bois

a) Adoption du compte de gestion 2018 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de la chaufferie bois,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2018

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2018 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2018	122 318,66 €
Dépenses de fonctionnement 2018	103 370,96 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	18 947,70 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	18 947,70 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2018	48 059,99 €
Dépenses d'investissement 2018	66 028,23 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	17 968,24 €
Résultats antérieurs reportés en déficit	29 662,30 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2018	47 630,54 €

Le déficit net de clôture de l'exercice 2018 est de 28 682,84 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe de la chaufferie bois,

Affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2019	18 947,70 €
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2019	47 630,54 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2019

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2019.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 125 230,00 €
- Section d'Investissement : 116 351,54 €

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2019 du service public de production, de transport et de distribution de chaleur (budget annexe de la chaufferie bois).

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de l'eau potable

a) Adoption du compte de gestion 2018 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau potable,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2018

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2018 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2018	279 325,76 €
Dépenses de fonctionnement 2018	307 724,66 €
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	28 398,90 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	233 185,76 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	204 786,86 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2018	105 969,82 €
Dépenses d'investissement 2018	84 895,27 €
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	21 074,55 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	148 100,90 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2018	169 175,45 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2018 est de 373 962,31 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau potable,

Affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2019	204 786,86 €
Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2019	169 175,45 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2019

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2019.

Madame le Maire et présente les principales données relatives au budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 372 274,86 €
- Section d'Investissement : 329 059,45 €

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2019 du service public de l'eau potable.

Vote à l'unanimité

■ Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000,00 € afin de sécuriser la trésorerie de la commune.

Madame le maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 400 000,00 € sur une durée de 12 mois, au taux fixe de 1,58 %, avec une commission d'engagement de 0,20 % du montant emprunté.

Madame le maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le contrat concernant la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

Vote à l'unanimité

■ Demande de subvention FEDER pour l'informatisation des écoles

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la commune prévoit, l'informatisation des écoles du Chambon-sur-Lignon.

Le montant des investissements s'élève à environ 114 981,00 € HT.

Madame le maire précise que la commune peut obtenir une aide du FEDER.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Equipement PC individuels	73 461,06 €	FEDER (80%)	91 984,80 €
Equipement de tableaux interactifs	40 069,94 €	Fonds propres (20%)	22 996,20 €
Connectique Wi-fi	1 450,00 €		
TOTAL :	114 981,00 €	TOTAL :	114 981,00 €

Madame le maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès du FEDER pour l'année 2019.

Vote à l'unanimité

■ Demande d'autorisation d'un emprunt de 1 800 000 €

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'afin de financer :

- les travaux de rénovation de l'école élémentaire ainsi que son équipement informatique ;
- l'extension du Lieu de Mémoire ;
- la création de la maison de santé ;
- la création d'une salle de sport ;
- d'importants travaux de voirie ;

une demande d'emprunt doit être effectuée pour un montant de 1 800 000,00 €.

Madame le Maire propose de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire au taux fixe de 1,20 % pour une durée de 20 ans. Chaque échéance annuelle sera réglée à la date anniversaire de la première échéance.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le contrat d'emprunt.

Vote à l'unanimité

■ Reversement exceptionnel de l'excédent des budgets annexes Eau et assainissement 2018 au budget principal 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R2221-48 3° ;

Vu le Compte Administratif 2018 des budgets annexes du Service de l'eau et du Service de l'assainissement ;

Considérant que les budgets annexes du Service de l'eau et du Service de l'Assainissement sont excédentaires ;

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé destiné à faire financer par les usagers des dépenses du budget principal ;

Considérant que le périmètre du Service de l'eau et du Service de l'assainissement est le territoire communal ;

Considérant que le reversement de l'excédent n'est possible qu'après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

Considérant que le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement d'opérations d'investissement devant être réalisées à court terme ;

Considérant que le reversement d'un excédent de fonctionnement d'un budget annexe vers le budget général est admis dans les conditions prévues aux articles R2221-48 du CGCT ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire sur les modalités de fonctionnement du budget principal de la commune et des budgets annexes du Service de l'eau et du Service de l'assainissement, notamment la possibilité de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la collectivité de rattachement ;

Compte tenu de l'excédent budgétaire d'exploitation 2018 du service de l'eau et du service de l'assainissement ;

Madame le maire propose au conseil municipal de transférer :

- 150 000,00 euros de l'excédent budgétaire du budget du service de l'eau vers le budget communal,
- 14 000,00 euros de l'excédent budgétaire du service de l'assainissement vers le budget communal.

Vote à l'unanimité

■ Conventions - Renouvellement

a) Renouvellement de la convention avec « SF2E »

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention d'assistance technique et de conseil portant sur le suivi financier de l'exploitation de la chaufferie bois a été signée avec la société « sf2e ».

Madame le maire précise qu'il convient de renouveler pour l'année 2019 cette convention dont le montant de la prestation s'élève à 2 557,48 € HT, soit 3 068,98 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

b) Convention de Mécénat de compétences avec l'Association pour la Mémoire des Enfants Cachés (AMECJ)

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que l'Association pour la Mémoire des Enfants Cachés propose de reconduire son soutien logistique et financier aux activités du Lieu de Mémoire.

Madame le maire précise que cette convention est établie pour 5 ans.

Madame le maire, sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

c) Convention d'occupation du Domaine Public - Lieu de Mémoire, avec l'Association pour la Mémoire des Enfants Cachés (AMECJ)

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis la création du Lieu de Mémoire, l'Association pour la Mémoire des Enfants Cachés apporte son aide aux activités du Lieu de mémoire au titre d'un mécénat de compétences. Pour ce faire, un bureau partagé est mis à disposition d'une manière régulière. D'autre part, l'AMECJ apporte son partenariat à des activités (expositions...) qui nécessitent à titre temporaire, l'utilisation de salles d'exposition du Lieu de Mémoire et du préau de l'école maternelle pendant les vacances scolaires d'été uniquement.

Madame le maire précise que cette convention est établie pour 5 ans.

Madame le maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

d) Convention avec le cabinet Bac Conseils pour une mission d'assistance concernant le suivi des délégations de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de renouveler la convention avec le cabinet Bac Conseils pour la mission d'assistance concernant le suivi des délégations de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le cabinet Bac Conseils a transmis un devis et la prestation s'élève à :

Année 2019		
Services	Montant HT	Montant TTC
Eau potable	3 400 €	4 080 €
Assainissement collectif	3 000 €	3 600 €
Total	6 400 €	7 680 €

Année 2020		
Services	Montant HT	Montant TTC
Eau potable	3 200 €	3 840 €
Assainissement collectif	2 800 €	3 360 €
Total	6 000 €	7 200 €

Année 2021		
Services	Montant HT	Montant TTC
Eau potable	3 200 €	3 840 €
Assainissement collectif	2 800 €	3 360 €
Total	6 000 €	7 200 €

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention avec le cabinet Bac Conseils pour une durée de 3 ans (2019 à 2021).

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal : création de trois postes

- **adjoint technique territorial de 2^e classe,**
- **adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe**
- **éducateur des APS principal 1^{ère} classe**

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que deux contrats de travail arrivent à terme pour deux agents :

- un aux Services Techniques
- un au Lieu de mémoire.

Afin d'embaucher ces agents sur des postes de fonctionnaires, il est proposé de créer deux postes de fonctionnaires stagiaires :

- un adjoint technique territorial de 2^e classe
- un adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe.

De plus, madame le maire précise qu'un agent a sollicité la commune pour être promu au grade supérieur. Il est nécessaire, dans le cadre de la promotion interne, de créer un poste :

- d'éducateur des APS principal 1^{ère} classe afin de faire passer au grade supérieur cet agent qui remplit bien les missions qui lui sont confiées.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

• *Maison de santé*

Le partage d'un médecin avec l'hôpital du Puy en Velay est à l'étude.

Des rencontres sont prévues avec l'ARS de la Haute-Loire et de l'Ardèche, les professionnels de santé ...

• *Déplacement du marché place des Balayes à compter du 6 avril car il y a beaucoup de forains.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h30